

# A101 : attestations pensionnés / espace d'attente

Company:



## Revision history

Date	Version	Description	Author
9/11/2012	1.0	Initial version	BCSS

Version	Approved by	Date
1.0	Ghis Vanderheyden (BCSS)	9/11/2012

## Table des matières

<b>1</b>	<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>CONTEXTE SYSTÈME .....</b>	<b>4</b>
	3.1 Diagramme.....	4
	3.2 Contexte.....	4
<b>4</b>	<b>ESPACE D'ATTENTE.....</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>ORGANISMES ASSUREURS .....</b>	<b>6</b>
<b>6</b>	<b>ONP, INASTI, SMALS/CP, SMALS/ASP .....</b>	<b>7</b>
<b>7</b>	<b>LISTE DES NISS DANS L'ESPACE D'ATTENTE POUR L'INAMI .....</b>	<b>7</b>
	7.1 ERREUR 000036 : INCONNUS AU CIN :.....	7
	7.2 ERREUR 000056 : ATTENTE D'AFFILIATION AU CIN : .....	8

---

## 1 Résumé

Actuellement, tant l'ONP que l'INASTI créent uniquement une attestation A101 "Attestation soins de santé pensionnés" si la personne habite en Belgique. Or, l'INAMI est d'avis qu'il y a lieu de générer une attestation électronique du moment où la personne bénéficie d'un avantage de pension belge, indépendamment du fait qu'elle habite ou non en Belgique. Bon nombre des pensionnés qui n'habitent pas en Belgique ne sont pas affiliés à un organisme assureur au moment de la transmission de l'attestation. Ces attestations doivent être conservées dans un "espace d'attente" jusqu'au moment où le pensionné s'affilie auprès d'un organisme assureur.

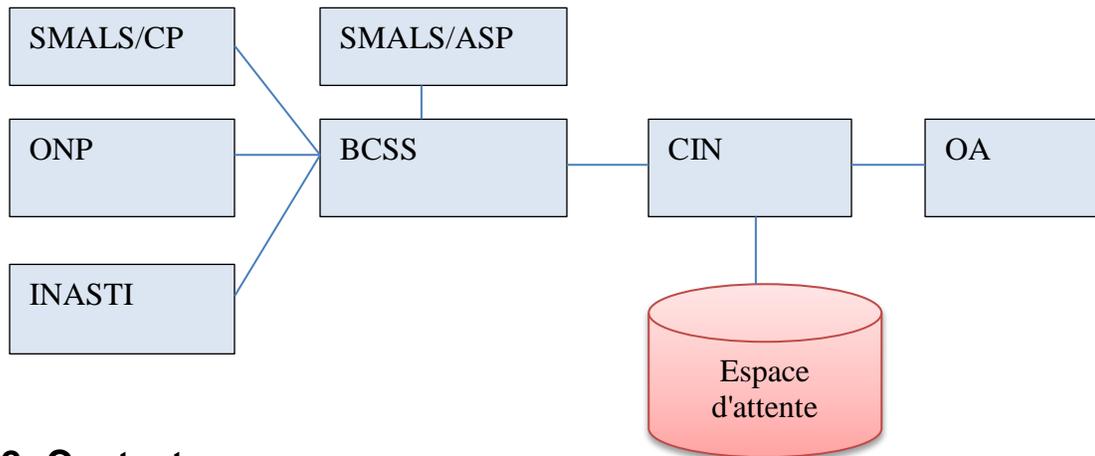
## 2 Abréviations

Liste des abréviations utilisées dans ce document

- BCSS : Banque Carrefour de la sécurité sociale
- NISS : numéro d'identification de la sécurité sociale
- CIN : Collège intermutualiste national
- ONP : Office national des pensions
- INASTI : Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
- SMALS/CP : Smals Cadastre des pensions
- SMALS/ASP: Smals attestations soins de santé pensionnés
- OA : organismes assureurs
- INAMI : Institut national d'assurance maladie-invalidité

## 3 Contexte système

### 3.1 Diagramme



### 3.2 Contexte

On distingue trois types d'attestations A101 :

- les attestations en provenance de l'ONP
- les attestations en provenance de l'INASTI
- les attestations en provenance d'autres organismes de pension par le biais du cadastre des pensions (e.a. communes, CPAS, ministère, ...)

Ces attestations sont transmises par la BCSS à SMALS/ASP et au CIN.

Le CIN transmet l'attestation à l'OA auprès duquel la personne concernée est affiliée. Lorsque la personne n'est affiliée auprès d'aucun OA, l'attestation est conservée dans l'"espace d'attente".

Au moment où la personne s'affilie à un OA, l'attestation qui se trouve dans l'espace d'attente est transmise à cet OA.

Le CIN communique à l'INAMI une liste des NISS qui ont été placés dans l'espace d'attente.

## 4 Espace d'attente

Lorsqu'un NISS est intégré dans le répertoire des personnes de la BCSS pour le CIN, l'attestation A101 en provenance de l'ONP, de l'INASTI ou de SMALS/CP est transmise au CIN.

Le traitement des attestations A101 au niveau NIPPIN se base sur le contenu du « filtre intermutualiste ». Ce répertoire reprend pour tous les NISS connus et intégrés par les OA entre autres les informations suivantes :

- NISS
- OA
- Date de début
- Date de fin

Ceci permet de connaître l'OA où une personne est affiliée et ainsi de gérer les flux BCSS.

Quand une attestation est traitée, 4 situations peuvent se présenter :

1. Le NISS mentionné dans le préfixe BCSS n'est pas intégré au filtre CIN / NIC. Avant de donner une réponse définitive, on effectuera une recherche dans le fichier répertoire "registre-bis" du CIN (modification des NISS). Si on y trouve une correspondance, on prendra ce numéro et le bon sera traité suivant les situations 2, 3, 4 (voir ci-dessous). Dans le cas contraire, le bon est dit refusé. Ceci peut provenir d'une inconsistance entre les répertoires de la BCSS et du CIN. On générera une réponse **définitive** spécifique pour la BCSS. *Le bon est refusé RC000036 : NISS non connu dans le répertoire des personnes du CIN*

Suite à la réunion BCSS A101 du 10/10/2013 et de l'échange de mails avec l'INAMI, la BCSS et les OA qui s'en est suivi, la fonctionnalité suivante et indépendante de l'espace d'attente a été ajoutée: adresser un mail à l'INAMI lorsque nous répondons par un RC « 000036 » (NISS pas dans REPCIN).

2. Soit toutes les périodes sont closes ; dans ce dernier cas, le A101 sera bloqué au niveau du filtre et un code retour 000056 sera adressé à l'émetteur. L'attestation est placée dans l'espace d'attente. Il se peut aussi que si on ne trouve pas d'intégration dans le registre principal, on trouve une correspondance dans le répertoire "registre-bis" du CIN (modification des numéros nationaux). On générera une réponse **provisoire** spécifique pour la BCSS. *Le bon est refusé RC000056 : Attestation de pension enregistrée dans l'espace d'attente du CIN.*

A la fin de chaque semaine, le filtre déclenchera une procédure spécifique "traitement des bons bloqués". Si on remarque, que pour un A101, on n'a toujours pas de période ouverte, son traitement sera remis à la semaine suivante.

3. Soit il existe une seule période d'affiliation ouverte pour ce NISS au filtre CIN / NIC. Il se peut aussi que si on ne trouve pas d'intégration dans le registre principal, on trouve une correspondance dans le répertoire "registre-bis" du CIN (modification des NISS). Le bon est envoyé à l'OA trouvé. Le code retour est alors celui que lui attribue l'OA lors de son traitement (voir liste des codes retour du A101).
  
4. Si on trouve, pour ce même NISS plusieurs périodes ouvertes pour différents OA, le filtre ne sait pas vers quel OA le bon doit être transféré. Cette situation doit être débloquée le plus vite possible par les OA concernés. On générera une réponse provisoire spécifique pour la BCSS. Le bon est bloqué et un code retour spécifique 000041 est renvoyé de manière à informer l'émetteur que le bon ne peut temporairement pas être distribué. Double inscription dans le répertoire des personnes du CIN.

Le CIN enverra un record de "double affiliation" aux OA concernés et un de ceux-ci devra envoyer un record "modification d'inscription au répertoire" (NIC9602a) ou une "annulation d'inscription" (NIC9408a).

A la fin de chaque semaine, le filtre déclenchera une procédure spécifique "traitement des bons bloqués". Si on remarque, que pour un bon, on a encore une double affiliation, son traitement sera remis à la semaine suivante. Si, pour un bon, il n'y a plus qu'une affiliation ouverte, le bon sera débloqué et on se rapportera comme au cas 3: le bon sera envoyé à l'OA correspondant qui enverra un code retour (voir liste des codes retour du A101).

Planning "espace d'attente" :

- production : 1/1/2014
- acceptation : 10/2013

## 5 Organismes assureurs

Le traitement des attestations au niveau des organismes assureurs reste inchangé.

## 6 ONP, INASTI, SMALS/CP, SMALS/ASP

Pour le nouveau code retour RC000056 : [attestation de pension enregistrée dans l'espace d'attente du CIN](#) dans la réponse intermédiaire, aucune attestation papier n'est créée.

Remarque: exceptionnellement, un RC000056 peut être suivi d'un RC000036 (ou vice-versa) et enfin d'un code retour "OA" refusé ou accepté.

## 7 Liste des NISS dans l'espace d'attente pour l'INAMI

Cette fonctionnalité est prévue de manière bilatérale entre le CIN et l'INAMI. Dans le cas d'un code retour 000054 ou d'un code retour 000036, un signal est envoyé à la direction de l'INAMI à l'adresse [RIR-APA@RIZIV.FGOV.BE](mailto:RIR-APA@RIZIV.FGOV.BE)

Exemple de fichier html annexé au mail envoyé à l'INAMI :

# **ATTESTATIONS CIN/NIC A101**

## **DATE : 2013-10-15**

---

### **7.1 ERREUR 000036 : INCONNUS AU CIN :**

37072526802  
29022341503  
24122404814  
43070422921  
38010126921  
38032913112  
38032913112  
43021816320  
42112410735  
28061404271  
42121912181  
38010126921  
35111119791  
41071920241  
33072224630  
43021712588

38100141337  
38100141337  
41021912583  
28100422225

---

## **7.2 ERREUR 00056 : ATTENTE D'AFFILIATION AU CIN :**

(néant)